

Convention de collaboration

Entre d'une part

Connaissance 3,

Université des seniors du Canton de Vaud
représentée par son Président, M. Roger Darioli à Lausanne

Et d'autre part

L'Université de Lausanne (UNIL)

représentée par sa Rectrice, Mme Nouria Hernandez à Lausanne,

Préambule

L'Université des Seniors du Canton du Vaud (ci-après Connaissance 3) et l'Université de Lausanne (ci-après UNIL), constatant une forte convergence entre les intérêts et défis des deux institutions et une volonté marquée de collaborer, décident de formaliser, par la présente convention, cette collaboration dans le but de la consolider, de la pérenniser et de la valoriser. Le développement d'une société de connaissances passant par la construction et la recomposition permanente des connaissances et des savoirs, l'UNIL inscrit ses missions d'éducation et de formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie (lifelong learning). Cette volonté de servir la société est partagée par Connaissance 3 dont la mission principale consiste à rendre accessible aux seniors et au grand public une formation et information de niveau universitaire, leur permettant ainsi de participer activement à la vie sociale, culturelle et citoyenne de leur région.

Article 1 - But

La présente Convention a pour but de définir la collaboration entre l'Université des seniors du Canton de Vaud (Connaissance 3) et l'Université de Lausanne (UNIL).

A ce titre, Connaissance 3 et l'UNIL (par l'intermédiaire de ses facultés et enseignants) collaborent à divers projets.

Article 2 – Délégué-e de l'UNIL

La Direction de l'UNIL désigne un-e délégué-e au Conseil de fondation de Connaissance 3, dont la tâche première consiste à assumer la liaison entre les deux institutions.

Article 3 – Participation aux activités : accord tarifaire

Les détenteurs de la carte « adhérents-abonnés » (250 fr) de Connaissance 3 peuvent suivre les cours UNIL en tant qu'auditeurs. Réciproquement, les étudiants UNIL et tous les membres de la communauté universitaire, détenteurs de la carte « Campuscard » bénéficient des conditions « adhérents-abonnés » de Connaissance 3 (gratuité des conférences et rabais sur les autres activités).

Article 4 – Journée des bénévoles de Connaissance 3 sur le site de Dorigny

Le ou la secrétaire général-e de l'UNIL soutient l'organisation de la journée annuelle des bénévoles de Connaissance 3. Cette journée est organisée en fonction de la disponibilité des personnes et des structures. Le choix de la date et du contenu est fixé au minimum 5 mois à l'avance.

Article 5 – Contacts avec le corps enseignant de l'UNIL

Une fois par année, Connaissance 3 peut s'adresser aux professeurs honoraires de l'UNIL via un envoi interne de l'UNIL.

Dans toute la mesure du possible, les enseignants de l'UNIL offrent à Connaissance 3 la gratuité de leurs interventions pour les conférences, les cours et les visites scientifiques.

Connaissance 3 poursuit sa collaboration avec l'Eprouvette (entamée en 2015) dans la proposition de formations ad hoc au sein du programme d'activités de Connaissance 3.

Article 6 – Collaboration avec le centre de soutien à l'enseignement (CSE)

Le CSE est mandaté par Connaissance 3 pour traiter les évaluations des activités (cours, visites, conférences) dans le périmètre mentionné ci-dessous. A ce titre, Connaissance 3 est responsable du traitement des données dans le respect de la Loi sur la protection des données.

Le CSE offre à Connaissance 3 ses compétences pour l'évaluation des cours, dans la mesure de ses capacités. Le CSE adresse l'évaluation à l'enseignant concerné, ainsi qu'une copie à la Direction de Connaissance 3. Le CSE réalise également une synthèse globale des évaluations de cours par année académique.

Dans le cadre de l'évaluation des visites et conférences, le CSE met en place une plateforme de codage avec traitement automatisé des données quantitatives. Le CSE administre et met à jour la plateforme tandis que Connaissance 3 est responsable d'entrer les données.

Article 7 - Informatique

Le site web de Connaissance 3 est hébergé gracieusement par le Centre informatique (CI-UNIL) selon les conditions prévues par la Directive de la direction 6.4. Connaissance 3 a également accès à la Helpline.

Dans la mesure des ressources disponibles, l'UNIL assure un appui pour l'édition technique, le stockage et la diffusion des podcasts audio de Connaissance 3.

Article 8 – Information

Les adhérents de Connaissance 3 reçoivent gratuitement le Magazine *Allez savoir*.

Le Service de communication de l'UNIL (UNICOM) inscrit Connaissance 3 sur ses listes automatiques de distribution d'informations et ouvre un accès à ses agendas (news.unil.ch / réseau Alumnil).

Un lien vers le site de l'UNIL est établi depuis le site web de Connaissance 3 et, réciproquement, le site web de Connaissance 3 est en lien sur celui de l'UNIL.

Connaissance 3 promeut, en fonction des liens thématiques et/ou institutionnels, les événements et informations qu'UNICOM lui aura communiqués et réciproquement en fonction des collaborations définies lors d'une rencontre annuelle.

Article 9 - Recherche

Connaissance 3 développe un savoir-faire dans le domaine de la recherche-action, prônant la participation des seniors dès le début du processus de recherche.

Dans l'esprit du préambule à cette Convention, les collaborations actuelles et à venir sont saluées et développées avec tous les acteurs de l'UNIL dont les recherches touchent aux questions du vieillissement¹.

Connaissance 3 facilite et appuie l'accès à ses adhérents pour les chercheurs de UNIL.

Article 10 – Modification

Cette Convention peut être modifiée en tout temps moyennant accord écrit des deux parties.

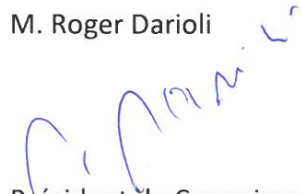
¹ Pôle LIVES, Interface sciences et cité, OBSEF de la faculté SSP, etc.

Article 11 – Durée

La présente Convention annule et remplace la Convention du 11 juin 2009. Elle est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement d'année en année, sauf dénonciation expresse six mois à l'avance.

Elle entre en vigueur le jour de la signature des deux parties.

M. Roger Darioli



Président de Connaissance 3
Université des seniors

Mme Nouria Hernandez



Rectrice
Université de Lausanne

Lausanne, le 7 février 2018